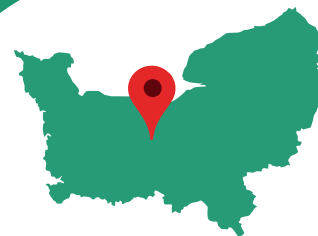


Retours d'expériences : des actions pour s'inspirer !



Communauté de communes Cingal - Suisse Normande

RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DE L'ORNE

ou comment concilier enjeux écologiques et enjeux nautiques

42 communes
24 565 habitants
38 780 hectares
+ de 300 km de cours d'eau
+ de la moitié du tronçon de l'Orne sur le territoire du Cingal Suisse normande est en zone Natura 2000

L'ESSENTIEL

Pour répondre aux recommandations du SAGE Orne Moyenne (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), la Communauté de communes Cingal - Suisse Normande engage en 2017 un programme de Restauration de la Continuité Ecologique (RCE).

Ce programme vise à accompagner les propriétaires d'anciens ouvrages hydrauliques (seuil de moulin, pêcherie) dans des projets de renaturation de l'Orne en supprimant les vestiges qui entravent le bon écoulement des eaux. Huit anciens ouvrages ruinés et sans usage sont ainsi concernés.

Véritable projet de territoire, ce programme réunit l'ensemble des usagers du cours d'eau et veille ainsi à concilier les enjeux écologiques et économiques avec une attention particulière portée sur le maintien des activités nautiques.

L'ORIGINE DU PROJET

Les cours d'eau font l'objet d'un classement réglementaire obligeant les propriétaires d'ouvrages hydrauliques à en garantir la continuité écologique.

Pour laisser la libre circulation des espèces aquatiques et le maintien du transit sédimentaire, des passes à poissons, l'abaissement ou encore la suppression totale de l'ouvrage sont envisageables. Mais quelle que soit la solution retenue, elle nécessite une expertise technique et un coût important pour le propriétaire. Un soutien technique et financier peut être alors apporté par les collectivités compétentes et leurs partenaires.

EN CHIFFRES

8
projets
de restauration
écologique
programmés

Avant travaux

1,8
ouvrage/km

"l'Orne ressemblait
à un escalier"

5 000

descentes
en kayak/an



L'ACTION PAS À PAS

Porter le projet

Les propriétaires d'ouvrage sont dans l'obligation de remettre en état le cours d'eau afin qu'il retrouve son écoulement naturel. Devant l'importance des travaux à entreprendre pour les propriétaires d'ouvrage, et soucieuse de l'harmonisation du résultat des projets à réaliser, la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande décide d'accompagner les propriétaires et de porter l'ensemble des projets. La remise en état du cours d'eau nécessite une réflexion globale, qui doit répondre aux obligations réglementaires tout en conciliant les enjeux écologiques et les usages nautiques et halieutiques (canoë-kayak et pêche). Elle engage un technicien de rivière, dont le poste est financé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, l'Europe (FEADER) et la Région Normandie. Il coordonne l'ensemble des projets de restauration de la continuité écologique sur le territoire.

Déterminer les ouvrages à éliminer

Suite à une étude globale réalisée en 2014 sur les ouvrages hydrauliques de l'Orne présents sur le territoire, l'intercommunalité a souhaité engager la suppression de 8 ouvrages sans usage et présentant un état de délabrement avancé. Bien qu'ils soient de faible hauteur de chute, les effets de retenue engendrés restent conséquents. Cette modification des écoulements impacte la qualité de l'eau, entraîne une banalisation des habitats écologiques, bloque le transit sédimentaire et augmente les risques d'inondations et de formation d'embâcles en période de crue.

Animer et co-construire le projet

Pour faciliter la démarche, la collectivité mobilise tous les acteurs concernés par le projet et met en place un comité de pilotage composé de représentants des services de l'État, de partenaires techniques, des usagers du cours d'eau et du financeur. La force de la collectivité est de représenter le territoire et de pouvoir réunir l'ensemble des acteurs concernés afin d'instaurer un climat de confiance. Ce type de gouvernance est propice au dialogue et enrichit les échanges. Pour chaque ouvrage, plusieurs scénarii sont proposés et un consensus est trouvé. On définit ainsi ensemble l'emplacement des radiers, l'aménagement des veines nautiques ainsi que le balisage des voies de navigation pour préserver les habitats écologiques restaurés. Un comité technique, composé de kayakistes et techniciens spécialisés en ingénierie fluviale, assure l'élaboration et le suivi technique des projets.

Conventionner avec les propriétaires

Dans un premier temps, il s'agit d'identifier les propriétaires des ouvrages faisant obstacle au cours d'eau. L'exercice est d'autant plus difficile qu'un ouvrage peut avoir deux propriétaires lorsque c'est une ancienne pêcherie : chaque propriétaire riverain possède la partie de l'ouvrage située dans sa moitié de cours d'eau. C'est plus simple pour les anciens seuils de moulin, le propriétaire de l'ouvrage est aussi celui du seuil. Une fois le contact établi, la communauté de communes engage les propriétaires à signer une [convention de délégation de maîtrise d'ouvrage](#). Une fois l'accord passé, la collectivité assure la maîtrise d'ouvrage du démantèlement de l'ancien seuil et la restauration écologique qui suit. Elle prend aussi à sa charge les coûts des travaux qui en résultent. À ce jour, seul un propriétaire n'a toujours pas donné son accord. La collectivité n'a pas le pouvoir de police sur les propriétaires qui ne souhaitent pas entreprendre les travaux.

La force de la collectivité est de représenter le territoire et de pouvoir réunir l'ensemble des acteurs concernés afin d'instaurer un climat de confiance.

Assurer la maîtrise d'ouvrage

Les travaux sur les huit sites sont réalisés indépendamment les uns des autres. Ils ont lieu en fin d'été ou début d'automne, quand les niveaux d'eau sont suffisamment bas, avec des débits faibles et des activités nautiques réduites. La suppression de l'ouvrage consiste à le démolir et à redispenser dans le cours d'eau les pierres de taille qui le composent de manière à reconstituer un radier en basse eau. Les éléments métalliques et de maçonnerie sont évacués. Lorsque des veines d'eau sont aménagées, les branches basses des arbres bordant le passage sont élaguées pour faciliter la navigation. Les veines d'eau sont balisées par des blocs de taille suffisamment importants pour être visibles en période de hautes eaux et pour rester stables même en période de crue. En indiquant la voie nautique à emprunter, le balisage protège aussi les zones de frayères.

3 RAISONS POUR AGIR

- 1 Améliorer l'état écologique du cours d'eau
- 2 Maintenir des activités nautiques et halieutiques respectueuses de la vie aquatique
- 3 Préserver la biodiversité locale



COMMUNES DE CLECY ET DE LE VEY

L'ancienne pêcherie de l'Île des Auneaux comportait deux seuils de chaque côté de l'îlot central. L'eau s'écoulait par-dessus les vestiges, engendrant ainsi des effets de retenue.

Balisage composé de blocs prélevés sur place, réalisé afin de matérialiser une voie nautique et préserver les radiers naturels remarquables classés Natura 2000.

Voie nautique aménagée le long d'une des berges. Les branches basses des arbres sont élaguées pour faciliter la navigation.

Les travaux, réalisés durant l'été 2018, ont remobilisé environ 24 m³ de matériaux de l'ancien ouvrage permettant de réaliser un radier d'une pente d'environ 1,5 % sur 20 m de long et 8 m de large. Cet aménagement a abaissé la ligne d'eau d'environ 10 cm et a permis de rétablir une forte vitesse de

courant sur plus d'une centaine de mètres en amont de l'ancien ouvrage.

Des blocs ont aussi été disposés à l'entrée du second bras pour dissuader les kayakistes d'emprunter ce passage et risquer de dégrader ces milieux fragiles.

Une enquête pour mieux comprendre

Réalisé dans le cadre d'un [mémoire de master de géographie](#), une enquête a permis d'interroger la population du territoire sur sa perception du fleuve et des projets de restauration écologique qui le ciblent. Habitants, techniciens, élus, exploitants agricoles, bases nautiques, kayakistes, pêcheurs ou encore propriétaires de barrage ont pu être interrogés. L'opinion de plus de 300 personnes a ainsi été recueillie.

Cette étude met en évidence l'ignorance d'une grande partie de la population sur l'existence de ces ruines qui se fondent dans le paysage.

Beaucoup de participants interrogés pensent que les travaux sont réalisés pour faciliter la remontée des saumons. L'abaissement des niveaux d'eau, suite à la disparition des retenues, soulève souvent une inquiétude importante. Fort heureusement, lorsque la finalité des travaux est clairement expliquée, l'adhésion des habitants est alors assez forte. Cette étude, qui pointe un défaut de communication, offre également de nombreuses pistes pour mieux la réussir.

MEMBRES DU COPIL

Les usagers du cours d'eau

Les représentants de la filière nautique (Association Suisse Normande Canoë), les représentants de la filière halieutique (Fédération du Calvados pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique), le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE)

Les services de l'Etat

Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM du Calvados), l'Office Français de la Biodiversité (OFB)

Les partenaires techniques

Cellule d'Animation Technique pour l'Eau et les Rivières (CATER), Normandie Grands Migrateurs

Le financeur

Agence de l'Eau Seine Normandie



POINTS DE VIGILANCE

- Faire attention à la perception de la population sur les travaux et les changements qui s'opèrent.
 - Aménager les veines d'eau dans un temps court : 15 jours seulement. Les travaux sont réalisés dans des conditions de basses eaux. Il est important de bien se coordonner avec l'entreprise sur les périodes d'interventions.
 - Consulter l'ensemble des usagers du cours d'eau afin de nuire le moins possible à leurs activités et, le cas échéant, proposer des alternatives dans la mesure du possible.
 - Être attentif aux conditions extrêmes. Durant l'été 2019, l'eau s'est concentrée dans la veine d'eau laissant le radier asséché. Ces conditions d'eau très basses n'étaient pas prévues dans la conception du projet ou uniquement tous les 5 à 10 ans. Or, ces conditions extrêmes seront peut-être très fréquentes dans les années à venir.
- Le réchauffement climatique induit chaque année des périodes de sécheresse de plus en plus fréquentes et de plus en plus extrêmes. Celles-ci se traduisent sur les cours d'eau par des débits d'étiages de plus en plus bas. Cette réalité devra être prise en compte dans la conception des projets. Un mauvais calcul ou une surestimation de ces débits risqueraient d'entraîner une mauvaise répartition de ces débits d'étiage entre la veine nautique et les radiers. Une sous-alimentation des radiers pourrait nuire fortement aux espèces aquatiques qui en dépendent.

PERSPECTIVES

Terminer les 5 derniers projets et communiquer sur les bénéfices engendrés par les travaux en terme d'amélioration de la qualité de l'eau et le maintien de la biodiversité. Un programme de suivi est en cours pour évaluer l'impact de ces travaux sur les populations d'odonates (demoiselles et libellules).

CONTACT

Karl Goedtgheluck, Technicien Environnement
Communauté de communes Cingal - Suisse Normande



k.goedtgheluck@cingal-suisse-normande.fr

Tél. : 02 31 15 80 20 / 06 45 00 88 48

LES PROJETS

Actuellement

3

projets
terminés

Budget

77 000 €

pour les
8 ouvrages

+ 50

saumons/an

(si tous les projets
sont réalisés)

ILS LE FONT AUSSI

Flers Agglo restaure 35 km de cours d'eau sur son territoire. [Les travaux visent à améliorer la qualité des milieux aquatiques](#) avec la restauration de la continuité écologique, entretien des berges, repositionnement des embâcles, mise en place de clôtures, etc.

L'ASA de la Scie a engagé les [travaux sur le moulin de Sauqueville](#), propriété de la coopérative agricole Noriap. Le moulin produisait de l'électricité grâce au détournement de la Scie, générant au passage, une chute d'un mètre infranchissable pour la migration des poissons. Avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Département 76, 300 mètres de cours d'eau méandrés sont creusés et l'ancien canal est comblé.

Cette fiche de la collection "**Retours d'expériences : des actions pour s'inspirer !**" est une publication de l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable octobre 2020

Contact ANBDD : Catherine LARINIER - mail : catherine.larinier@anbdd.fr - Tél. : 02 35 15 78 03
Rédaction : Catherine LARINIER (ANBDD), Karl Goedtgheluck (CDC Cingal - Suisse Normande)
Merci à Marine LEVRARD, étudiante en Master de Géographie
Relecture : Guillaume Salagnac, Sophie LECUIT, Romain DEBRAY (ANBDD)
Photos : ANBDD, CDC Cingal - Suisse normande
ANBDD, L'Atrium, 115, boulevard de l'Europe 76100 ROUEN - www.anbdd.fr

